

 <p>AGGLO Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p align="center">Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne</p> <p align="center">Extrait du registre des décisions du conseil communautaire</p> <p align="center">DÉCISION DU PRÉSIDENT</p>	<p align="center">CA-PDT- 2026 059</p>
--	---	---

**Convention d'utilisation Findaservice.fr
Décision rectificative – Annule et remplace la décision CA-PDT-2026-035**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne ;

VU la délibération du 30 septembre 2024 n° CA-DEL-2024-104 aux termes de laquelle le Conseil communautaire a arrêté la liste des délégations consenties au Président et au Bureau communautaire afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT les difficultés que rencontre la CAESE à recruter du personnel pour compléter les équipes pédagogiques, techniques, d'accueil et de surveillance des piscines intercommunales ;

CONSIDÉRANT que l'évolution des modalités d'exercice des activités dudit personnel conduit à privilégier des formes de collaboration fondées sur l'autonomie professionnelle, et que la nature des prestations attendues s'inscrit désormais davantage dans un cadre relevant de l'auto-entrepreneuriat, impliquant une organisation indépendante de l'activité, tant dans sa gestion que dans son exécution ;

CONSIDÉRANT que la plateforme Findaservice.fr permet de mettre en relation des auto-entrepreneurs et de contrôler en temps réel les achats de prestations effectués ;

CONSIDÉRANT que chaque auto-entrepreneur détermine librement le tarif horaire (TTC) de ses prestations ;

CONSIDÉRANT que chaque prestation réalisée est facturée à la CAESE sur la base du tarif librement fixé par l'auto-entrepreneur, à hauteur de 10 % ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE SIGNER la convention de prestation de service avec Findaservice.fr - BIM Solutions Centre sise 9 Mckellar St, Oakura, 4314, New Zealand, représentée par Monsieur Damien Legrand, son Managing Director, permettant à la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne représentée par Monsieur Johann MITTELHAUSSER, son Président, d'utiliser la plateforme de mise

en relation de prestataires extérieurs Findaservice.fr pour une durée de 12 mois à compter de sa signature.

ARTICLE 2 : D'APPROUVER le tarif librement fixé par l'auto-entrepreneur applicable à la prestation réalisée, facturée à hauteur de 10% du prix d'achat TTC.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-préfet, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités.
- Monsieur Damien LEGRAND, Managing Director BIM Solutions Centre.
- Direction des moyens généraux de la CAESE.

Étampes, le 05 MARS 2026



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

BIM Solutions Centre
info@bimsolutionscentre.com
www.bimsolutionscentre.com



CONTACT INFORMATION

A l'intention de

Johann Mittelhauser
Communauté d'Agglomération de l'Etampois
Sud Essonne (CAESE)

76 Rue Saint Jacques
91150 ETAMPES

De la part de:

Damien Legrand
Managing Director

+64 21 059 3779
damien.legrand@bimsolutionscentre.com

BIM Solutions Centre Ltd
9 Mckellar St, Oakura, 4314, New Zealand

Convention d'utilisation Findaservice.fr

01 FEVRIER 2026

PROJET

Deploiement de la solution findaservice.fr

INTRODUCTION

Findaservice est utilisé pour la mise en relation de prestataires extérieurs et les différents équipements gérés par la communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne

Il permet également de pouvoir contrôler en temps réel les achats de prestations effectués relatifs à ce domaine.

Findaservice dispose également des modules suivi de tâches, suivi Rh et activités qui sont accessibles gratuitement à partir du moment où la communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne utilise le module achat de prestation.

REVISIONS

Revision	Auteur	Date	Description
V0	Damien Legrand	01/02/2026	Envoi initial

TABLE DES MATIERES

FINDASERVICE	2
Profil de l'entreprise	2
SERVICES PROPOSES	3
Description du projet	3
Rôles et responsabilités	3
TARIFICATION	3
CONCLUSION	4

FINDASERVICE

Profil de l'entreprise

En tant que leader dans l'industrie depuis 2009, BIM Solutions Centre met à disposition son savoir et son expérience dans le développement d'applications. Nous opérons à l'échelle mondiale, fournissant à une variété de clients des applications innovantes et des services de conseil associés. L'industrie est en constante évolution, il est donc impératif de se tenir au courant des derniers développements.

SERVICES PROPOSES

Description du projet

FINDASERVICE est utilisé par la communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne sur ses différents équipements dans le cadre de prestations de service de Maîtres-Nageurs ou autre.

Rôles et responsabilités

La communauté d'agglomération de l'Etampois Sud Essonne met en ligne ses demandes, valide les prestataires et effectue leurs paiements. Findaservice.fr assure le bon fonctionnement de la plateforme ainsi que sa maintenance.

TARIFICATION

#	Services	Tarifs applicables
Utilisation de la plateforme Findaservice		
1	Pour une prestation réalisée	10% du prix d'achat des prestations TTC
2	Mise en ligne des offres via le tableau excel	EUR 0.00
3	Pour une prestation annulée après choix du prestataire	EUR 0.00
4	Pour une prestation sans choix de prestataire	EUR 0.00
Services Annexes		
5	Support technique aux utilisateurs	EUR 0.00
6	Validation des propositions reçues	EUR 0.00
7	Module de gestion des factures prestataires en ligne (avec facture mensuelles)	EUR 0.00
8	Reporting groupe : pilotage (avec indicateurs en temps réel)	EUR 0.00

CONCLUSION

Cette convention est conclue pour une durée de 12 mois à partir de sa signature.

La présente convention est régie et interprétée par les lois françaises en vigueur au moment de la signature.

Tout litige découlant de la présente convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Melun.

Cordialement

Damien Legrand
Managing Director



Monsieur le Président
Johann Mittelhausser



Le Président